

5. PLAINE D'ARTIGUES



Cette charmante randonnée forestière ombragée est particulièrement attrayante pour les journées les plus chaudes. Elle passe également par le village d'Artigues et le Lac de Noubals, deux lieux très agréables à visiter. Plusieurs points de vues, notamment depuis la plaine d'Artigues offrent un magnifique panorama sur toute la vallée.

Accès routier : Depuis Ax-les-Thermes, prendre le col de Pailhères (vérifier qu'il soit ouvert) via la D25 puis prendre la direction de Mijanès. À Mijanès, suivre la route principale puis se garer juste après le pont, sur la droite.

ITINERAIRE

D Du parking, suivre la route D25 vers la droite en direction d'Artigues sur 270m. Continuer sur le sentier qui pars à droite vers Artigues puis de nouveau à droite en direction du col de l'Homme Mort.

1 1h 00. – Au replat que forme le col de l'Homme mort, s'engager sur la piste sur quelques mètres puis monter sur le talus de gauche. La montée se raidit sous la sapinière pour atteindre la plaine d'Artigues qui offre une vue dégagée sur le Roc Blanc.

2 1h 30. – À la plaine d'Artigues, suivre à gauche le sentier balisé en jaune. Au croisement, continuer tout droit. Le sentier devient pavé puis se transforme en piste. Continuer à gauche puis, au croisement d'après, tourner à droite en direction d'Artigues sur une piste plus importante jusqu'à rejoindre le village.

3 2h 35. – À Artigues, tourner à gauche avant le pontet pour monter au col d'Aspil. Du col, descendre jusqu'au Lac de Noubals (ou lac des Grandes Pâtures). Attention au troupeau en passant au niveau de la ferme. Continuer sur la rive droite jusqu'à atteindre le barrage.

4 3h 10. – Descendre les lacets derrière le barrage et traverser le pont pour prendre le sentier qui part vers la droite en direction de Mijanès. Arriver à une route que l'on traverse pour continuer sur le sentier. De retour sur la D25, suivre la route vers la gauche pour arriver au village de Mijanès.

A 3h40. – Parking de Mijanès.

Conseil

La marche étant un loisir plus souvent qu'un sport de compétition, la vitesse n'est que très rarement le but de la sortie. Partez donc lentement en « écoutant » votre corps. Chacun trouvera son tempo, réduira son rythme en montée, et pourra ainsi profiter pleinement des paysages traversés.



500m

IGN TOP 25 2248ET.

L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

Le randonneur voit souvent les bois empilés en bord de route. Ce bois est le résultat du travail de différents corps de métiers. Les forêts du Donezan sont gérées en majeure partie par l'ONF qui établit un document d'aménagement forestier (sur 20 ans) permettant de définir les différentes coupes et mesures à prendre sur la forêt en fonction des enjeux présents. Les forêts ont majoritairement un traitement sylvicole dit en "futaie irrégulière". Les semis poussent sous les arbres en pleine croissance ou prêts à être récoltés. Les techniciens forestiers de l'ONF marquent les arbres à couper en les martelant. Ils définissent leur volume (en m³ ; action de cubage) et la qualité des grumes (tronc coupés). En parallèle, les arbres à conserver pour la biodiversité (vivants ou morts) sont inventoriés et marqués d'un triangle à la peinture. La période de coupe des arbres doit répondre à différents critères (climatiques et environnementaux) et implique des ajustements du calendrier de coupe en fonction des périodes de reproduction des espèces protégées. Les résidus d'exploitation (branches coupées) sont laissés sur place pour la préservation des sols et de la biodiversité. Les bois sont ensuite valorisés en fonction de leur qualité et de leur essence. Les sapins sont destinés à devenir en premier lieu du bois d'œuvre (charpente, parquet, ameublement...), puis du bois d'industrie (palettes, emballage...) et enfin du bois énergie (plaquettes, granulés...). Les hêtres deviennent du bois énergie pour le chauffage. Dans le Donezan, les droits d'usages et le droit d'affouage donnent aux habitants la possibilité d'accéder à certaines ressources des forêts domaniales et communales, notamment au bois de chauffage.



Plaine d'Artigues :
Place de dépôt des grumes



Tas de grumes